Conditions générales de vente et d'utilisation concernant l'achat de billets en ligne pour le Salon Suisse des Goûts et Terroirs 2023 organisé par la Fédération Patronale et Economique.

Ces conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après dénommées „CGV") sont valables pour la commande électronique de tous les billets d'entrée proposés par la Fédération Patronale et Economique (ci-après dénommée „FPE" ou „organisateur") effectuée sur le système ticketsmanager (https://tickets.gouts-et-terroirs.ch/shop)

Le client ou acheteur (ci-après dénommé „client") accepte par sa commande ces CGV. Les conditions divergentes du client ne sont pas valables.

L'impression du billet se réalise exclusivement en print@home. Pour imprimer son billet, le client a besoin d'une imprimante et de papier (format A4) standard. Après la commande et/ou l'achat d'un billet, la FPE envoie au client un e-mail contenant le billet au format PDF à l'adresse e-mail enregistrée lors de l'inscription ainsi qu'une confirmation de paiement.

1. Parties contractantes

La FPE est l'organisateur de la manifestation concernée et donc aussi responsable de l'émission des billets. La FPE agit pour le compte du Salon Suisse des Goûts et Terroirs. La commande gratuite ou l'achat de billets crée un rapport contractuel exclusif entre le client et la FPE.

2. Conclusion du contrat

Le client conclut le contrat en cliquant sur les boutons correspondants après avoir saisi les informations dans le masque de commande, en particulier le type de billet (billet 1 jour, entrée permanente), son adresse e-mail valide et l'adresse de facturation ainsi que toutes les données nécessaires au traitement de la commande. Après la commande et le paiement en ligne, le client reçoit une confirmation de la part de la FPE par e-mail ainsi que le(s) fichier(s) PDF nécessaire à l'impression du/des billet(s).

3. Restitution des billets payants/ droit de révocation

L'échange ou le remboursement de billets achetés, volés, endommagés ou détruits n'est pas possible. L'acheteur peut se faire remplacer par un autre visiteur s'il n'est pas en mesure de se rendre au Salon Suisse des Goûts et Terroirs.

La seule exception à cette règle est faite pour les billets pour des événements (a) annulés ou (b) déplacés. Dans ce cas, le client est en droit de réclamer le remboursement du prix payé. Les billets sont alors automatiquement annulés et non pas besoin d'être retournés. Dans la mesure où la FPE est informée de

l'annulation ou du déplacement d'événements, la FPE préviendra immédiatement le client par e-mail, pour autant que ce dernier ait renseigné une adresse e-mail valide lors de sa commande. Toutes autres revendications sont exclues.

En cas de perte du billet, aucun remboursement n'est possible. Si le billet print@home n'a pu être envoyé à cause d'une adresse e-mail incorrecte, veuillez contacter la FPE par e-mail : lionel.martin@federation-patronale.ch ou aleksandra.stefanovic@federation-patronale.ch. Un nouveau billet vous sera envoyé par e-mail gratuitement.

4. Tarifs et interdiction d'utilisation à des fins commerciales

Les prix des billets sont affichés lors de la commande sur le site internet. Le prix est entendu TVA (7.7%) comprise. L'achat de billets à des fins de revente est strictement interdit.

5. Accès à la manifestation

Le billet commandé/acheté permet l'accès au Salon Suisse des Goûts et Terroirs 2023. Dans le cadre de la manifestation, auront lieu des animations, pour lesquels il n'est pas nécessaire de réserver des billets au préalable. Toute entrée au Salon Suisse des Goûts et Terroirs donne accès aux animations. Cependant, le client est rendu attentif qu'en fonction de la fréquentation, l'entrée au Salon Suisse des Goûts et Terroirs n'est pas assurée.

6. Modalités de paiement

Le montant total, TVA comprise, est à payer immédiatement après conclusion du contrat. Le paiement des commandes en ligne pour des billets d'entrée aux expositions peut être effectué par Visa/Mastercard ou TWINT. Les billets d'entrées peuvent également s'acheter à la caisse durant les horaires d'ouverture de la manifestation. Les billets d'entrée restent, jusqu'au paiement, la propriété de la FPE. Les billets sont automatiquement déclarés non-valables lors de remboursement du paiement. Tous les montants sont à payer immédiatement après conclusion du contrat et ce sans déduction.

7. Service print@home (valable pour tous les billets commandés/achetés)

L'envoi de billets d'entrée est effectué au risque du client dès l'e-mail de confirmation au moment de la conclusion du contrat sous forme de fichier(s) PDF envoyé(s) par e-mail. Le client s'engage à vérifier, immédiatement après réception des documents PDF, que les informations renseignées sont correctes et complètes, en particulier le nom de l'événement, la date et le prix. En cas de réclamation, il s'engage à contacter la FPE par e-mail dans les 7 jours ouvrables (e-mail : lionel.martin@federation-patronale.ch ou

aleksandra.stefanovic@federation-patronale.ch) suivant réception des billets. Un billet de remplacement sera gratuitement mis à disposition en échange des billets déjà envoyés sous forme de PDF.

Afin d'assurer une utilisation conforme, le client n'est autorisé à imprimer qu'un seul exemplaire du billet. Il n'a pas le droit de reproduire ou de modifier le billet, sous quelque forme que ce soit. Un billet print@home reproduit ou revendu sans autorisation n'autorise pas l'accès à l'événement. Le code-barres du billet est à usage unique et est validé sur place par lecteur optique. Il est donc exclu que plusieurs personnes accèdent à l'exposition avec le même code-barres, par exemple si celui-ci est copié.

La FPE se réserve le droit d'interdire aux visiteurs détenteurs de copies du billet et au visiteur en possession du billet print@home reproduit sans autorisation d'accéder à la manifestation. De plus, la FPE se réserve le droit d'exiger du client dont le billet a été reproduit sans autorisation le paiement de l'ensemble des billets reproduits. La FPE n'est pas responsable des reproductions non autorisées ou des désagréments occasionnés par l'utilisation abusive de billets print@home.

Les billets print@home doivent être conservés en lieu sûr, afin d'éviter toute dégradation du support ou utilisation abusive (vol). En cas de perte et/ou d'utilisation abusive des billets, l'organisateur n'est pas tenu pour responsable.
La FPE se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur ce site internet. La FPE se réserve aussi le droit de modifier le site internet intégralement ou en partie et ce, à sa seule discrétion et sans préavis.

8. Juridiction compétente et droit applicable

Les droits et devoirs mutuels de ce rapport contractuel relèvent du droit suisse. La juridiction compétente est Fribourg.

9. Dispositions finales

Si l'une des clauses de ces conditions générales était ou devenait ineffective, cela ne modifierait pas les clauses restantes.

10. Conditions d'utilisation des données personnelles (politique de confidentialité)

Les données personnelles renseignées par le client sur ce site sont utilisées afin de le contacter par e-mail et, si le client l'a accepté lors de son enregistrement, de lui envoyer une newsletter afin de le maintenir régulièrement informé sur l'exposition. Les données clients ne sont pas communiquées à des tiers.

Bulle, le 14 septembre 2023